

## LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie,  
de la Propriété foncière et des Assurances.

BUREAU: No 35, rue St-Jacques, Montréal

ABONNEMENTS:

Montréal, un an.....\$2.00

Canada et Etats-Unis.....1.50

France.....fr. 12.50

Publié par

Société de Publication Commerciale

J. MONTE, Directeur.

F. E. FONTAINE, Gérant.

Téléphone 2002.

MONTRÉAL, 10 MARS 1893

## FINANCES CIVIQUES.

La cité de Montréal a été autorisée par la Législature, il y a quelques années, à faire des emprunts à long terme pour payer le coût des améliorations publiques, jusqu'à concurrence de 15 p. c. de la valeur cotisée des immeubles de la cité. Le conseil de ville, depuis ce temps, a mis à profit cette autorisation, il a fait de grands travaux publics, les uns d'une utilité incontestable, les autres plutôt d'ornementation que de nécessité. Ces travaux ont coûté très cher. Nous n'avons pas ici à rejeter ce qui se dit ouvertement sur la rue, au sujet des bénéfices que des membres du conseil ont pu retirer de ces travaux. Nos échevins n'ont rien de commun avec la femme de César, qui ne devait pas même être soupçonnée. Un détail suffira pour prouver qu'ils ne tiennent pas du tout à cette immunité, c'est qu'ils ont confié la présidence du comité des finances, la clef du trésor civique—à un échevin que les tribunaux ont déjà trouvé coupable d'être intéressé dans un contrat de la ville.

Les travaux de voirie, d'assainissement de pavage des expropriations etc., ont absorbé depuis quatre ans quelque chose comme \$7,000,000 de piastres, provenant d'emprunts à long terme et la limite de 15 p. c. est atteinte. Nous ne pouvons plus emprunter sur cette autorisation générale, et des fonds obtenus il reste à peine cinq à six cent mille piastres disponibles. Il reste une ressource dont on a déjà usé: celle d'augmenter la valeur cotisée des propriétés foncières. Cet expédient a permis d'emprunter cette année, une centaine de mille piastres de plus, l'augmentation de la cotisation ayant atteint près de \$8,000,000. Mais il ne peut servir indéfiniment, surtout en présence de la stagnation actuelle de la propriété, qui pourrait bien dégénérer en dépréciation, pour peu que les autorités provinciales s'obstinent à refuser à la propriété la protection dont elle a besoin.

Notre budget civique pour le dernier exercice ne s'est pas équilibré; il a été en déficit de \$175,000. On ne peut plus solder les dépenses ordinaires sans avoir recours aux fonds d'emprunt. Ces fonds vont être bientôt épuisés. Que va-t-il arriver?

Il n'y a pas deux manières de répondre à cette question. Il va falloir augmenter les taxes. L'augmentation des taxes diminuant les revenus des propriétaires, ceux-ci vont

augmenter leurs loyers—s'ils le peuvent, c'est-à-dire si l'activité commerciale et industrielle retient à Montréal la population ouvrière. S'il survient une crise industrielle, il est évident que, au lieu d'augmenter, il faudra diminuer les loyers ou garder les maisons inoccupées. Mais les ouvriers n'en seront guère mieux, car l'ouvrage manquant, il y aura encombrement du marché du travail et par suite abaissement des salaires.

Les millions empruntés par la corporation, et employés en travaux publics ont créé temporairement une activité qui va cesser du moment que les travaux publics cesseront. Les propriétaires qui voient leurs intérêts sacrifiés et leurs droits méconnus, même par les législateurs provinciaux vont certainement cesser de mettre leurs capitaux dans la construction. La crise nous paraît prochaine et elle ne disparaîtra pas sans laisser des ruines derrière elle.

Pris entre l'augmentation de la taxe, les cotisations spéciales la diminution de ses revenus et la perte de loyers qu'entraîne le chômage forcé de l'ouvrier, le petit propriétaire ne pourra plus supporter le fardeau; il faudra qu'il vende ou il sera vendu par le shérif. Dans l'un et l'autre cas, sa propriété sera nécessairement achetée, soit par une compagnie, soit par un capitaliste qui pourront attendre des jours meilleurs pour retirer un bénéfice de leur placement. Et c'est ainsi que le petit propriétaire disparaîtra graduellement, comme dans l'industrie, le petit atelier disparaît devant la grande usine.

Le locataire en sera-t-il mieux traité? Certes non. La compagnie et le grand propriétaire emploient un agent pour la location et la collection du loyer. Et l'agent qui est obligé de rendre compte ne peut avoir la patience ni la commisération que l'on trouve chez le petit propriétaire; l'agent ne connaît qu'une chose: il faut qu'on lui paie son loyer ou qu'on déguerpisse.

De quelque côté donc qu'on envisage la question, on trouve que l'intérêt du locataire est intimement lié à celui du propriétaire et que l'un et l'autre doivent voir avec appréhension la manière dont les finances civiques sont administrées.

## PROMESSE DE PAYER

Lorsqu'autrefois chaque vente était accompagnée du paiement en espèces ou en marchandises et que les banquiers n'étaient à proprement parler que des prêteurs sur gages, le commerce était restreint dans les limites de la richesse en numéraire ou en objets convertissables en numéraire des localités, des villes ou des pays.

Aujourd'hui c'est bien différent. Tout l'argent et l'or monnayés des Etats-Unis ne suffirait pas pour les transactions journalières d'une seule grande ville de ce pays. New-York, Brooklyn, Chicago, Philadelphie, Boston, St-Louis ou San Francisco. A Montréal, les paiements par chèques, par billets, par mandats, qui passent par la Chambre de Compensation, égalent \$12-

000,000 par semaine, c'est-à-dire \$2,000,000 de plus que toutes les banques du Canada ne possédaient ensemble de numéraire le 28 février dernier. Si l'on voulait calculer, maintenant, la somme d'affaires qui se fait, en outre, simplement à crédit, par une entrée au livre, sur une simple promesse verbale de payer, dans la seule ville de Montréal, on trouverait que non seulement le numéraire, mais les billets du gouvernement fédéral ajoutés, ne seraient pas suffisants comme moyens d'échange.

Il n'y a probablement pas une maison sur vingt qui pourrait faire la moitié de son commerce actuel avec profit, en n'employant que son capital à elle.

Le dix-neuf vingtièmes du commerce moderne se font au moyen de "promesse de payer". Le consommateur promet de payer au détailler, ou, au moins, lui passe en paiement une "promesse de payer" de la banque. Le détailler promet de payer au marchand de gros; celui-ci promet de payer au manufacturier et ce dernier promet de payer à la banque, qui, à son tour, lui remet des promesses de payer au porteur.

Ainsi, d'un bout à l'autre de l'échelle économique, du producteur au consommateur et du consommateur au producteur, le crédit, la promesse de payer, remplace le paiement effectif et les métaux précieux, les pièces d'or et d'argent,—à l'exception de la menue monnaie qui sert aux plus petites transactions,—dorment en paix dans les caisses des banques où elles ne servent plus guère que de garantie au véritable médium des échanges commerciaux modernes, qui n'est qu'une simple "promesse de payer."

## La Banque du Peuple.

Depuis plusieurs années déjà M. J. S. Bousquet, le jeune et brillant banquier que nos lecteurs connaissent, donnait, de ses connaissances théoriques des affaires de finances et de commerce, une preuve éclatante en passant en revue, devant les actionnaires de la Banque du Peuple, réunis en assemblée générale, les événements économiques de l'année et en tirant l'horoscope de l'exercice à venir.

Il a voulu, cette année, en raccourcissant la partie économique de son discours, nous faire jeter un coup d'œil sur les progrès accomplis par la banque du Peuple depuis que, sous la haute direction du président M. Jacques Grenier, il en dirige les opérations.

Il n'y a pas à dire, ces progrès sont merveilleux. On dit en France: "Si jeunesse savait, si vieillesse pouvait!" Le fait est que la collaboration de la jeunesse active, entreprenante, hardie, du caissier, avec la sagesse du président, a produit des résultats inouïs jusqu'à présent dans le monde financier: Il n'y a qu'à consulter le tableau donné par M. Bousquet, et faire la comparaison entre la situation de la banque en 1885 et en 1893, pour

comprendre quel parti on peut tirer de nos institutions financières, avec le concours du travail, de l'intelligence, de l'esprit d'entreprise et de l'expérience, lorsque ces qualités sont portées au point que nous constatons chez M. Grenier et chez M. Bousquet; lorsqu'elles sont secondées par un bureau de direction comme celui qui entoure ces Messieurs et par les collaborateurs qu'ils ont su s'attacher.

Dans l'espace de huit ans, la circulation, les dépôts, et les prêts de la banque ont triplé, et cela, au milieu des vicissitudes de quatre mauvaises années. Mais de 1892 à 1893 seulement, le progrès est réellement extraordinaire. Les profits nets ont augmenté de près de 50 p. c.: les dépôts, d'environ 30 p. c., les prêts et avances au public, à terme, de 10 p. c. et les prêts à demande de 70 p. c.

L'actif réalisable à quelques d'avis est de 30 p. c. du passif entier dû au public; les prêts à demande seuls représentent 85 p. c. du capital et du fonds de réserve réunis et 101 p. c. du capital seul. La clientèle de la banque est énorme: elle fait des avances à 18,000 personnes et 10,000 déposants. Ses succursales s'étendent graduellement sur toute la province, attirant chez elle les capitaux des cultivateurs, pour les fructifier et répandant, dans les campagnes, les fonds dont on a besoin pour le mouvement des récoltes et l'exploitation des industries agricoles.

Ses bénéfices nets de l'année égale 13 p. c. du capital; son fonds de réserve est actuellement de \$550,000, soit 46½ p. c. du capital. Avec \$50,000 de plus, on aura atteint 50 p. c.

Nos lecteurs savent que la banque se propose de se construire un édifice proportionné à son importance, ce dont nous la félicitons sincèrement, c'est un placement des plus sûrs pour le fonds de réserve, et en même temps un placement lucratif; ce qui n'est pas à dédaigner, les banques n'ont pas toujours la faculté, comme cette année, de placer leur argent sur plus de fonds en prêts à demande à 4, 4½ ou 5 p. c.

En terminant nous recommandons la lecture attentive du rapport de la banque et des discours prononcés à l'assemblée, par le président et le caissier: ils y trouveront la preuve que nous avons une banque canadienne qui tient la tête des institutions de ce genre, à tous les points de vue et nos compatriotes seront fiers de constater que leurs banquiers ne le cèdent en rien, comme talent, intelligence, entreprise et science financière, aux banquiers des autres nationalités.

Le *Louisiana Planter* dit que l'on vient de découvrir le moyen d'extraire du sucre de la pulpe de la graine de coton. Ce sucre serait 15 fois plus sucré que le sucre de canne et 20 fois plus que le sucre de betterave. Malheureusement on n'a pas encore trouvé le moyen de le mettre dans le commerce parce qu'il fermente et s'écrit. On cherche actuellement un procédé pour débarrasser de ces défauts.